



interliaisons

7 mai

2021

N° 172

COMITE GENERAL de L'U.C.R.

- ☞ 2 Introduction
- ☞ 5 Feuille de route des coopérants
- ☞ 6 Compte rendu de la commission exécutive de l'UCR-CGT
 - Point d'information sur le travail engagé sur l'organisation de l'UCR-CGT suite au comité général du 16 mars (Marc Bastide)
 - Point sur les permanences (Bernard Guidou)
 - Budget prévisionnel 2021 (Monique Mouhat)
- ☞ 8 Dates des réunions statutaires 2ème semestre
- ☞ 9 Compte rendu de l'audience en visioconférence du 5/05 entre le ministre de l'autonomie et le groupe des 9
- ☞ 12 Contribution CGT, adopté par les 7 organisations à la concertation sur la création d'une branche «Autonomie de la Sécurité sociale.

PERMANENCES

Du 1er au 3/06	POUSSIER Marie Paule	LALBAT Jean-Pierre
Du 8 au 10/06	TRAN PHUNG CAU Catherine	SILVESTRI Guy
Du 15 au 17/06	GUIDOU Bernard	CHAILLEY Jean-Claude
Du 22 au 24/06	YVRAY Brigitte	PILICHOWSKI Christian
Du 29/06 au 1/07	PAUME Mireille	VERDON Jacques

MAI

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Bureau Commission exécutive



Bonjour à toutes et tous,

Cette introduction, qui vous est présentée aujourd'hui, est déclinée en quatre points :

- Situation internationale,
- Situation en France : - évènements, luttes, état d'esprit,
 - mobilisation des retraités, activité de nos organisations, démarche unitaire,
- Perspectives pour les semaines à venir, projections pour la rentrée,
- Point orga, plan de syndicalisation, abonnements Vie nouvelle.

1 Situation internationale

Plusieurs faits dramatiques dans le monde, démontrent l'avidité et la cruauté du capital, prêt à tout pour développer ses sources de profits et celles des actionnaires des multinationales. Il se structure, en utilisant les pays émergents. Les conséquences sont dévastatrices pour les peuples, notamment dans cette période de crise sanitaire. Le fossé des inégalités s'accroît gravement entre riches et pauvres (en une année, 1 million de pauvres supplémentaires, 500 milliards \$ de plus pour les 10 personnalités les plus riches). Les populations et le monde du travail se mettent en mouvement, pour construire des rapports de force puissants, jusqu'au prix de la vie. En ce sens, la place et le lien de notre syndicalisme CGT avec l'international sont indissociables pour soutenir et développer des solidarités, mais aussi pour créer des convergences internationales.

En Inde, travailleurs et paysans mènent depuis l'été 2020 une lutte intense et solidaire, contre les grands groupes industriels qui les affament, pour imposer la souveraineté alimentaire et la démocratie. La pandémie devient tragédie dans ce grand pays où le taux de pauvreté est particulièrement élevé. Certaines contrées ne sont plus en mesure de prodiguer les soins indispensables au maintien de la vie. Ce n'est pas une fatalité, la politique ultralibérale de Narendra Modi conduit le pays au chaos. Les images chocs envahissent nos écrans. L'urgence est d'obtenir la levée des brevets vaccinaux et de mettre fin aux monopoles des grandes entreprises pharmaceutiques américaines et européennes, pour installer une politique de vaccination de grande ampleur.

Sur la question de la Palestine, c'est l'omerta. Les



médias français préfèrent nous faire l'éloge de la réussite de la vaccination en Israël. Pourtant, sur le plan politique, ce qui s'est joué dernièrement de la part d'Israël envers les palestiniens est révélateur. Jusqu'à ces dernières semaines, la politique vaccinale dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza était inexistante. Il a fallu deux interventions de l'OMS, dont une appuyée sur la 4e convention de Genève - concernant les puissances occupantes -, pour contraindre Israël à vacciner. Mais l'État israélien a décidé de

vacciner seulement 100 000 palestiniens travaillant en Israël ou pour l'État israélien dans les territoires occupés. Cette stratégie de sélection, en lien avec les intérêts israéliens, renvoie aux heures noires de notre histoire. Elle donne à réfléchir sur l'utilisation de cette pandémie comme «arme de guerre» contre les palestiniens. Une démarche inqualifiable qui appelle à la vigilance. C'est une vraie raison de s'emparer de cette actualité et de mesurer l'importance du positionnement et du soutien de la CGT. À ce jour, on peut noter que la Palestine a lancé sa propre campagne de vaccination grâce aux solidarités.

Soulignons l'appel urgent de la CSI en faveur de la création d'une protection sociale universelle.

En Birmanie, malgré la chasse aux opposants, notam-



ment politiques et syndicaux, et malgré la répression sanglante et meurtrière, la mobilisation des populations ne faiblit pas après le coup d'État de la junte militaire.

Le pays est quasi paralysé quotidiennement par les grèves et manifestations. Le mouvement de désobéissance civile (MDC) et 17 organisations syndicales, dont la CTUM

(Confederation of Trade Unions Myanmar) avec laquelle nous entretenons des relations impor-

La CSI organise une caisse de grève et la CGT lance un appel aux dons par le biais de son association l'Avenir social, pour soutenir les travailleurs birmans.

tant, sont engagées dans cette lutte pour le retour à la démocratie. Il faut en finir «avec ces gangsters en uniforme» et leur politique du «on fait ce qu'on veut parce qu'on a des armes». Notons, au passage, que la junte militaire birmane trouve les moyens financiers auprès des grandes entreprises internationales. L'Europe et, par conséquent, la France ont à prendre des sanctions, afin de faire stopper massacres et violences.

Aux États-Unis, la première section syndicale de l'empire du e-commerce a failli voir le jour. Et ce n'est pas rien dans ce pays où les règles de constitution d'un syndicat sont très contraintes. Des grèves ont eu lieu. Fin mars, 5 600 salariés de l'entrepôt de Bessemer étaient appelés à se prononcer.

Une majorité de salariés se sont malheureusement exprimés contre. Ils ont été découragés par l'importante campagne de dissuasion et de pressions menée par **Amazon**. Cette lutte, soutenue par le Président des États-Unis et de nombreuses personnalités, a fait écho dans plusieurs pays, dont l'Allemagne et l'Italie. En France aussi, une grève a eu lieu chez Amazon en novembre dernier. Il reste forcément quelque chose de ce mouvement pluriel. Soutenir ces travailleurs précaires, surbookés et si mal rémunérés, c'est les aider à se remettre en perspective de renouveler et poursuivre leur combat contre ces géants du commerce en ligne qui se croient tout permis, tant leurs appétits financiers sont insatiables... Il devient incontournable de leur imposer des freins pour exiger le partage des richesses.

En Europe, nous assistons à une véritable orchestration de l'échec de la politique européenne en matière de santé, de politique du médicament, de vaccination contre la Covid-19 et globalement, de la gestion de la pandémie. Parallèlement, le CAC 40 ne s'est jamais si bien porté !

En Allemagne, comme dans de nombreux pays, les craintes du patronat de voir les salariés s'organiser sont aussi très prégnantes. Ainsi, l'usine Tesla automobile pose, en préalable à son installation, la condition incontournable qu'il n'y ait pas de syndicats... C'est dire combien Tesla automobile est hors la loi et hors du droit international qui doivent être respectés.

Côté Ferpa, (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Âgées) des sujets qui font société sont traités. Ils touchent de près le quotidien des retraités : démographie, vieillissement, retraite, pauvreté, solidarité... Nos camarades mandatés et élus sont actifs dans cette instance pour en dimensionner les aspects revendicatifs. Une tâche importante au regard des décisions européennes qui se prennent souvent à l'encontre des intérêts des retraités et qui s'imposent en France.

2 Situation en France

Évènements, luttes, état d'esprit

La crise que nous traversons est gravissime, tant sur le plan économique que social. Elle n'est pas le fruit du hasard, mais bien le résultat des politiques capitalistes antisociales (c'est quasi un pléonasme...) appliquées depuis des décennies et dont Macron prolonge et accentue les méfaits. Sur le plan sanitaire beaucoup d'inconnues demeurent sur les évolutions de la pandémie. Le bilan, non définitif, pour notre pays est très lourd. Les conséquences pèsent sur la qualité de vie. Beaucoup de secteurs professionnels sont impactés négativement. Ce sont, à ce jour, 763 plans sociaux en un an, 300 000 destructions d'emplois... et, pendant ce temps, l'argent public coule à flot dans les poches du capital ! La fortune des milliardaires français a augmenté de 170 milliards d'euros en une année, soit une hausse moyenne de 40%.

Pour autant, le Gouvernement n'hésite pas à imposer sa **réforme de l'assurance chômage**, diminuant les droits d'1,7 million de privés d'emplois. Une réforme qui pénalise les plus précaires, dont les jeunes. Des décisions qui contraindront les demandeurs d'emplois à accepter des

offres moins-disantes pour ce qui est des qualifications et des rémunérations. Notons au passage, et ce n'est pas contradictoire avec la situation des jeunes, que le chômage des seniors explose... Les 55/65 ans sont sacrifiés. Si nous ne parvenons pas à inverser cette situation, demain, ces demandeurs d'emplois viendront grossir les rangs des retraités pauvres. Ceci interpelle notre syndicalisme retraité. Cependant, la partie est loin d'être terminée. Les organisations syndicales travaillent à un recours devant le Conseil d'État pour faire annuler le décret d'application.

Autre situation préoccupante, celle des **étudiants**, dont un nombre toujours croissant a recours à l'aide alimentaire quasi systématique et dont les conditions de logement et de vie sont franchement indignes. À cela s'ajoute l'absence de perspectives de pouvoir poursuivre un cursus d'études dans de bonnes conditions, débouchant sur un avenir professionnel.

Le 15 avril dernier, le Parlement a définitivement adopté **la loi sur la sécurité globale**, après la commission mixte paritaire. Pour la CGT, le principe est acté de travailler à un recours sur l'ensemble de la loi.

Fort heureusement, des signes encourageants nous incitent à amplifier les actions. Les salariés et les retraités font confiance à la CGT.

Concernant les élections dans les TPE, nous pouvons parler d'une véritable tentative d'organisation du désintérêt pour ces élections : reports multiples de date, difficultés d'acheminement du matériel de vote, communication quasi nulle... Seuls 265 762 salariés (soit 5,44%) ont bravé les obstacles pour voter. La question est bien de revendiquer une période de scrutin, commune à tout le salariat, permettant le vote physique, pour une représentation de tous. Mais, ne boudons pas notre plaisir. L'investissement militant, dont celui des retraités, place notre organisation en tête avec 67 634 voix, soit 26,31% et une progression de 1,19% par rapport à 2016. Cette tendance se confirme également dans l'encadrement avec une progression de 0,78%. Ceci nous confère des responsabilités et nous offre de réelles possibilités d'être toujours la CGT de proximité.

Également, concernant notre audience, après les résultats qui placent la CGT en tête **aux élections de la CNRACL**, viennent les résultats **des élections des retraités de la RATP**. Un taux de participation de 51,89% et une CGT qui reste la première organisation avec 45,82%, soit une progression de 2,31%.

Autre point d'appui : **les nombreuses luttes** qui se développent dans le privé et dans le public. On peut citer celles des artistes et techniciens de la culture, des fonctionnaires territoriaux, des privés d'emploi et précaires, des salariés de l'énergie, des personnels de la santé et du médico-social, des postiers, des salariés du commerce, de la métallurgie avec les fonderies, des étudiants, de la jeunesse, des enseignants, des retraités.

Le printemps des luttes, initié du 23 mars au 1er mai, pour la défense de l'emploi et contre la réforme de l'assurance chômage, est à prolonger. L'analyse portée sur cette période pointe des disparités dans les mobilisations. Il est nécessaire de donner des suites, tout en étant en phase avec les préoccupations des salariés et des retraités, pour continuer à porter nos propositions et préparer les mobilisations futures. Les organisations du CCN se réunissent le 6 mai, pour regarder comment on poursuit sur juin, en créant les conditions des convergences interprofessionnelles et intergénérationnelles.

La mobilisation du 1er mai «Pour un monde juste, solidaire et durable» et aussi dans notre pays «pour la protection sociale, l'emploi, l'augmentation des salaires et des retraites» a mis 170 000 salariés, privés d'emploi, retraités, étudiants, jeunes et citoyens dans la rue. Près de 300 manifestations se sont déroulées localement sur l'ensemble du territoire.

Cependant, dans la manifestation parisienne, la CGT a

été ciblée. Les forces de l'ordre sont intervenues, à plusieurs reprises, en cours de manifestation, sans que cela soit justifié. En fin de parcours, des manifestants CGT



ont été victimes d'un déferlement de haine et de violences physiques d'une grande brutalité (21 blessés dont 4 graves). Des véhicules de la CGT ont été tagués et vandalisés. Des comportements inacceptables, fascisants, qui appellent «à rejeter toutes formes de haine qui divisent les femmes et les hommes de notre pays et à renforcer avec les organisations syndicales, les luttes face aux politiques libérales au service du capitalisme».

Mobilisation des retraités, activité de nos organisations, démarche unitaire

Le 31 mars, malgré les craintes et les contraintes sanitaires, les retraités se sont mobilisés dans les métropoles et dans de nombreuses localités, jusqu'aux plus petites, sous des formes inventives et variées. Ils ont répondu nombreux aux sollicitations militantes, majoritairement sous les bannières de la CGT. Plus de 80 rassemblements et 20 000 participants ont été recensés. Cela traduit, pour les retraités, leur volonté d'agir, de faire connaître leurs revendications, de tordre le cou aux images, véhiculées en boucle, de retraités nantis et égoïstes. Les chiffres sont pourtant éloquents : Comme les retraités issus du secteur public, 12,8 millions de retraités du secteur privé ont eu un réajustement de 0,4% de leur retraite du régime général et 0% pour leur retraites complémentaire. 6,6% des retraités touchent moins de 1 026 euros mensuels. Ils sont en dessous du seuil de pauvreté. 52,8% des femmes seulement, ont une carrière complète...Je laisse le soin à Marc de vous transmettre de plus amples informations sur ces données.

Les retraités ont revendiqué, avec force, un accès aux services publics en proximité, une protection sociale solidaire, un niveau de vie digne. Sur ce dernier point, parler de niveau de

vie, c'est considérer, à la fois, l'augmentation significative des pensions et la défense du pouvoir d'achat. L'augmentation pérenne des retraites est à travailler sur le plan revendicatif. Cette mobilisation spécifique des retraités tient, à l'activité de nos organisations. Les rencontres régulières, les prises de décisions collectives sont des valeurs sûres pour appréhender la situation économique et sociale et dynamiser les équipes militantes, qui, dans la période, ont «retroussé les manches».

L'aspect unitaire des «9», plus ou moins suivi selon les endroits, a été approché nationalement de bonne façon par l'UCR-CGT qui a clairement repris la main : ensemble, certes, mais sans recul sur nos revendications et tout en conservant notre libre expression.

Pour clore ce point, il faut souligner l'appréciation plus qu'intéressante qui a été posée par la direction confédérale sur cette dernière action des retraités.



3 Perspectives pour les semaines à venir, projections pour la rentrée

Comme cela s'est exprimé au dernier Bureau de l'UCR : «L'enjeu consiste à développer les luttes, à les démultiplier et à travailler à un rendez-vous revendicatif convergent, interprofessionnel et intergénérationnel, avant l'été, si possible, et à la rentrée de septembre, en urgence. Au-delà d'une décision, c'est la construction de ce rendez-vous qui nous est posée pour peser sur les orientations néfastes du Gouvernement et du Medef, et imposer nos exigences» (cf. Compte rendu Bureau UCR 29/04/2021)

Le Gouvernement n'apporte pas de réponses aux revendications sociales, économiques et environnementales. C'est donc inéluctable, nous devons continuer. Faire grandir le rapport de force, c'est possible à partir de notre triptyque «**pensions-pouvoir d'achat, protection sociale, services publics**» et à l'appui de notre campagne «**de quoi ai-je besoin, que me faut-il pour vivre ?**»

Aujourd'hui, la Commission exécutive doit donc se prononcer sur une action des retraités dès la rentrée. Cela aiderait nos camarades à s'inscrire dans une dynamique revendicative identifiée et participerait à faire converger les luttes. Proposer cette action des retraités peut devenir un réel point d'appui des mobilisations des actifs et des retraités. **Il nous faut porter cette décision au prochain CCN.** Cela pourrait aider toute la CGT. Pour construire cette mobilisation de rentrée, nous aurons, au niveau de l'UCR, à lancer avant l'été **une importante campagne de communication** interne, en direction de nos organisations, pour rassembler nos syndiqués, et externe, en direction du plus grand nombre possible des 17 millions de retraités. Dernière étape, **il reste à communiquer cette perspective à l'intersyndicale des «9» du 3 juin prochain**, avec le projet de réussir un appel commun.

4 Point orga, plan de syndicalisation, abonnements Vie nouvelle

Au niveau confédéral, l'exercice 2019 est clos depuis le 30 avril dernier. L'état d'orga pointe, à cette date, un retard de plus de 19 000 FNI et plus de 144 000 cotisations, comparativement à 2018. L'exercice 2020, fait apparaître un retard moins conséquent. De nouveaux syndicats se créent. On compte plus de 10 000 adhésions depuis le début de l'année et la CGT est en capacité de présenter des listes aux élections professionnelles dans de nouvelles entreprises.

Pour les retraités, le bilan de début avril met en évidence une perte de 2 389 FNI. Cette perte s'ajoute aux 1 489 de 2018. Sur 2020, nous serions plus en avance sur les règlements. Il va falloir déterminer comment intervenir, pour aider les organisations en difficulté. Nous avons à donner une dimension politique au sens de la syndicalisation. Plus de syndiqués, c'est bon pour le rapport de force et la démocratie. À partir de l'important travail mené par l'espace Vie syndicale de l'UCR, il faut désormais aller chercher les FNI et cotisations 2020 et se préoccuper de 2021. Pour inverser la situation, nous devons réfléchir, dès maintenant, à une dynamique pour la rentrée : poursuite de notre campagne de renforcement à partir de notre dispositif, aide à la mise en place d'animateurs à la vie syndicale dans toutes nos organisations, en lien avec les diffuseurs de Vie nouvelle.

Sur Vie nouvelle, on a aussi de quoi faire pour réduire l'écart entre abonnés et syndiqués. Au-delà d'une gestion purement administrative de notre magazine, l'aspect politique est à promouvoir pour le faire connaître et élargir sa diffusion.

En relation avec ce dernier sujet, le Président de la République vient de rendre hommage à Napoléon. Vous aurez

remarqué la stratégie de communication gouvernementale, via les médias, préférant commémorer l'Empire, plutôt que célébrer la Commune. Il s'agit d'un réel choix idéologique. Parmi les «œuvres» de Napoléon, «on ne saurait pourtant taire le rétablissement de l'esclavage, les trois millions de morts de ses frasques guerrières, la soumission des femmes par le code civil qui établit le devoir de subordination et d'obéissance de l'épouse à son mari etc.» De quoi mettre en lumière le besoin de doter le plus grand nombre, de nos outils d'information, de réflexion, comme notre presse CGT et en particulier Vie nouvelle. Renforcer les abonnements à notre magazine est un réel appui pour mener la bataille des idées. Loin d'être ringarde, celle-ci est toujours et surtout d'actualité !

Pour conclure

Nous pouvons mesurer, avec le recul sur la tenue du dernier Comité général, que la stratégie de l'UCR était la plus pertinente, au vu des événements sanitaires qui s'éternisent depuis le printemps 2020. Nous sommes en mesure de vérifier que nous avons eu raison, collectivement, de l'adopter. Cette stratégie nous permet, à l'appui de la feuille de route, d'affirmer la direction de l'UCR dans ses rôles et missions, sa capacité à se réinventer, et surtout à décider, pour construire les plans d'action adéquats, pour le bien commun. Vos apports, suite à cette présentation, doivent donc être suivis de décisions sur : **mobilisation à la rentrée, mandats pour le prochain CCN et l'intersyndicale du 3 juin, plan de communication, inscription individuelle et collective dans le plan de renforcement de notre organisation et d'abonnements à Vie nouvelle.**

Je vous invite à y apporter des réponses dans le débat.

Je vous remercie de votre attention.

FEUILLE DE ROUTE DES COOPÉRANTS

Le dispositif « Coopérants » contribue à ce que les membres de la Commission Exécutive puissent jouer pleinement leur rôle de dirigeants de l'UCR-CGT en poursuivant dans les départements la mise en œuvre des résolutions du 11ème Congrès de Bordeaux et en impulsant les orientations définies dans la Feuille de route du Comité Général du 16 mars 2021.

Ils sont :

- Le contact privilégié pour les différentes sollicitations dans le territoire de coopération.
- Une aide concrète auprès de la direction d'USR pour développer l'activité en matière de « qualité de Vie syndicale » (rentrée des FNI et cotisations, syndicalisation, continuité syndicale, abonnements Vie Nouvelle, formation), de démarche revendicative, de conception de l'unité d'action.
- Ils disposeront d'un questionnaire pour faire état des lieux.
- Ils auront chaque mois accès au tableau détaillé de suivi ORGA de leur département de coopération leur permettant les relances nécessaires pour une rentrée régulière des FNI et cotisations.

Alain
Laporte



- Ils auront à impulser les temps forts d'action et leur suivi.
- Pour exercer leur responsabilité, ils pourront s'appuyer sur les décisions prises par la Commission Exécutive, ainsi que sur les plans de travail des différents pôles d'activité de l'UCR-CGT.
- Chaque membre de la Commission Exécutive, coopérant, participera à la réunion trimestrielle de son groupe, animé par un membre du Bureau, pour faire un point d'ensemble sur la coopération. Cette étape permettra à chacune, chacun, d'échanger sur les différents problèmes rencontrés, permettra également de donner de la cohérence au dispositif de « Coopération » de l'UCR-CGT, tout en alimentant le travail des pôles et le suivi par la Vie Syndicale

Compte rendu de la Commission Exécutive de l'UCR-CGT

SITUATION SOCIALE ET REVENDICATIVE (Marie Paule Poussier) pages 2

Point sur l'international

La situation sanitaire reste préoccupante sur notre planète. Et ceci dans un contexte grave que vivent certains pays face à une politique du capital agressive qui creuse les inégalités et accentue les tensions pour maintenir ses intérêts et ceux des actionnaires des multinationales. Marie-Paule dans son rapport est revenue sur la situation de différents pays : Israël, Palestine, Birmanie, etc. Ces situations nécessitent une attention de toute la CGT et ceci en poursuivant nos batailles pour une meilleure répartition des richesses sur notre planète, dans une situation de paix généralisée.

Sur la situation revendicative dans notre pays

Même si les restrictions liées à la pandémie n'aident pas à développer notre activité revendicative, de nombreuses luttes se déroulent sur le territoire. L'enjeu consiste à les développer, les démultiplier et à travailler à un rendez-vous revendicatif convergent inter-professionnel et intergénérationnel avant l'été et à la rentrée de septembre en urgence. Au-delà d'une décision, c'est la construction qui nous est posée pour peser sur les orientations néfastes du gouvernement, du Medef et imposer nos exigences. La réunion des organisations du CCN qui se tenait le 6 mai va faire des propositions de mobilisations convergentes pour les mois de mai et juin. Les rassemblements et les manifestations du 1er mai, avec plus de 200 000 participants sur toute la France, traduisent le mécontentement face aux décisions gouvernementales. La Commission Exécutive condamne fermement les provocations initiées par le gouvernement qui ont conduit à des agressions envers les militants CGT à Paris, Lyon et d'autres villes.

La mobilisation des retraités

Après la journée du 31 mars de bonne tenue avec plus de 80 initiatives et 20 000 retraités rassemblés, il nous faut travailler à élever le rapport de force. Ceci est d'autant plus nécessaire et urgent que le gouvernement reste sourd à nos revendications sur nos 3 piliers revendicatifs (revalorisation des pensions, protection sociale, service public). La CE a donc décidé d'une action revendicative début octobre. Cette initiative sera proposée aux autres organisations lors de l'intersyndicale du 2 juin prochain (voir compte rendu de la dernière intersyndicale du 15 avril). Nous en informerons également les membres du CCN des 29 et 30 juin 2021. Enfin, nous travaillerons à une communication, une propagande importante, envers les retraités de notre pays avant l'été pour se donner les moyens de gagner un déploiement de masse afin de réussir cette action importante.

Vie syndicale

Notre état d'orga sur la situation 2019 (exercice clôturé au 30 avril) et 2020 doit retenir toute notre attention et surtout notre intervention et aide envers les organisations en difficultés. En ce sens, nous devons dynamiser notre campagne de renforcement et d'abonnement à Vie nouvelle.

Les membres de la CE s'engagent à ce travail et appellent l'ensemble de nos USR, UFR et sections de retraités à s'employer à renforcer notre CGT et les abonnements à notre journal Vie nouvelle.

FEUILLE DE ROUTE SUR LES COOPÉRATIONS (Alain Laporte) page 5

La Commission Exécutive valide la proposition du Bureau sur la répartition des coopérations des membres de la CE de l'UCR-CGT envers nos USR ainsi que la feuille de route.

Le contenu de cette dernière, développé par Alain à l'attention des coopérants est joint à ce compte rendu.

POINT D'INFORMATION SUR LE TRAVAIL ENGAGÉ SUR L'ORGANISATION DE L'UCR-CGT SUITE AU COMITÉ GÉNÉRAL DU 16 MARS (Marc Bastide)

Marc BASTIDE donne un point d'étape sur la mise en place de l'organisation de notre UCR-CGT, plus particulièrement autour des espaces et de leur activité. La réflexion se poursuit et une organisation englobant les dimensions politiques et administratives sera proposée à la CE du 17 juin.

POINT SUR LES PERMANENCES (BERNARD GUIDOU)

Le calendrier des permanences est validé jusqu'à la fin de l'année 2021. Bernard propose de valoriser le rôle politique des permanences au regard des attentes de nos structures. Les membres de la CE non retenus sur le dernier semestre 2021, seront retenus en priorité sur 2022. Le cahier de suivi des permanences doit rester actif.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 (Monique Mouhat)

Le budget prévisionnel 2021 est présenté à la CE.

La CE est informée d'une participation de 150 000 € d'aide confédérale pour accompagner l'UCR-CGT sur ses objectifs politiques.

L'UCR-CGT prévoit d'ores et déjà une prévision pluriannuelle du budget dédié au Congrès. Pour les recettes, le renforcement de notre CGT, les abonnements à Vie nouvelle et la mise en œuvre du 1% sont les éléments clés de l'augmentation de nos recettes.

Les dépenses sont amenées à bouger, si des économies sont faites sur la tenue des Bureaux et des CE, une augmentation de la ligne coopération vers le territoire semble nécessaire. Un point financier sera fait trimestriellement.

Vote pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le déménagement de l'UCR-CGT du 3ème au 4ème étage est repoussé à la fin d'année avec l'étude à une redistribution des m2.



✓ Aux membres du de la CE et de la CFC de l'UCR-CGT

Montreuil, le 10 mai 2021

Nos réf. : 05/2021 – BG/JK

Cher-e-s Camarades,

Ce courrier a pour objectif de vous informer des dates de nos réunions statutaires pour le **2^{ème} semestre 2021**.

Bureaux nationaux :

- 2 septembre
- 23 septembre
- 14 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

CE :

- 9 septembre
- 21 octobre
- 16 décembre

Les réunions de CE se dérouleront dans la salle de l'orphelinat national des Cheminots avec qui nous avons signé une convention de location.

Comité Général :

- 24 et 25 novembre à **Lyon**

En effet, la réservation de la salle du CCN complète jusqu'à la fin de l'année nous oblige à cette solution. Nous vous informerons ultérieurement des modalités pratiques de ce rendez-vous important de notre organisation.

Rencontre vie syndicale :

- Notre rencontre nationale avec les responsables de la vie syndicale et de Vie nouvelle se tiendra à Montreuil fin janvier 2022.

À vos agendas !

Dans l'attente de vous retrouver, recevez, Cher-e-s Camarades, mes fraternelles salutations.

Bernard Guidou

Secrétaire Général adjoint

union confédérale des retraités • 263 rue de Paris case3-1 • 93515 Montreuil cedex

Secrétariat général : 01 55 85 83 70 • Politique financière : 01 55 82 81 76 • Administration : 01 55 82 89 71 • Communication : 01 55 82 83 84 • Fax : 01 55 82 83 75 • E-mail : ucr@cgt.fr • Site : www.ucr.cgt.fr



Compte rendu de l'audience en visioconférence du 5 mai 2021 entre le ministère de l'autonomie et le groupe des 9

Cette audience avec Vincent Lena, Directeur de cabinet de Mme Bourguignon, faisait suite à celle du 13 janvier qui avait prévu le principe d'un 2^{ème} rendez-vous.

Comme convenu entre les 9 organisations, Marylène Calhouet (FSU) et Daniel Blache (CGT), sont intervenus en reprenant le contenu d'une contribution envoyée au Haut Conseil de l'Âge.

Sujets évoqués :

- Pourquoi la nouvelle loi sur le grand âge et l'autonomie promise depuis 2018 par le Premier ministre, Édouard Philippe, définie comme un marqueur social du quinquennat, n'est toujours pas engagée ?
- Nous récusons le rapport Vachey, prévoyant un financement accru par la CSG et la fiscalité sur le dos des retraités principalement, alors que d'autres rapports avant été engagés pour préparer la loi, dont le rapport Libault. Ce dernier évaluait à +35 % la part des dépenses publiques consacrée à la perte d'autonomie entre 2018 et 2030, soit 1,6 % du PIB contre 1,2 % actuellement.
- La perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé alors que la création de la nouvelle branche opère une séparation radicale de la santé et de la perte d'autonomie. Nous pensons que c'est le contraire qu'il fallait faire en intégrant le droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale.
- Nous avons besoin d'un grand service public de l'autonomie qu'il soit à domicile ou en établissement pour rendre plus attractifs les métiers avec du personnel formé, mieux rémunéré et mieux considéré. À titre d'exemple, ce service public pourrait s'apparenter au statut de la fonction publique hospitalière. Cela permettrait de créer des passerelles en articulant mieux l'ensemble des métiers et atténuerait les difficultés à recruter. Nous pourrions de ce fait aller à 200 000 emplois supplémentaires dans les EHPAD et 100 000 dans les services de l'aide à domicile.
- Nous récusons les recommandations de la CNSA pour une CSG Autonomie avec une fraction additionnelle de la CSG de 0,28 point en plus des 0,15 point prévu en 2024 par la loi du 7 août 2020.

- Nous avons demandé quelle serait la prise en compte du dernier avis du HCAAM (Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance maladie) qui prévoit de garder le médico-social dans l'ONDAM (Objectif National des Dépenses Assurance maladie).

Réponses du Directeur de cabinet :

- La future loi n'est pas enterrée, mais c'est un « chantier législatif » important qui demande du temps. Nous pourrions poser le chapeau avec une loi d'orientation, si possible à la fin du quinquennat, qui définirait les grands axes sociétaux nous permettant d'avancer par morceaux ensuite.
- Le rapport Vachey avait été demandé pour rechercher toutes les sources de financements possibles, sans les finaliser. C'est finalement une « liste à la Prévert » dont nous ne sommes pas obligés de tenir compte.

- Le rapport Libault, issu d'un gros travail, est fondateur et représente la base de ce qui est envisagé.

Tout ce que le rapport préconise sur les métiers sera pris en compte tout comme la revalorisation des salaires décidée dans le cadre du Ségur de la santé.

Mais il reste dans le modèle d'une forte institutionnalisation qui amènerait à créer plus de 100 000 places d'EHPAD dans les 10 ans impactant une charge financière de 10 milliards d'euros, trop importante.

On préfère engager un virage domiciliaire en privilégiant le maintien à domicile qui coûterait moins cher, ce qui suppose une meilleure prise en compte des logements dans les territoires en lien avec les collectivités, qui seraient appelées à jouer un rôle plus important, notamment au niveau des départements comme « chefs de file » sur le maintien à domicile.

Il a demandé à ne pas sous-estimer l'importance de la création de la 5^{ème} branche autonomie très importante et symbolique à ces yeux, dans la mesure où elle bénéficie de sources de financement bien identifiées avec les 0,15 point de CSG à compter de 2024.

- Quant à l'avis de la CNSA sur la mise en place d'une CSGA avec 0,28 point de CSG supplémentaire, il indique qu'il n'a pas de fonction exécutive !
- Il s'est déclaré d'accord en partie avec l'idée d'un service public de l'autonomie, mais en reprenant un « service de l'autonomie » oubliant au passage le mot « public », avec un temps plus complet cumulant domicile et EHPAD avec une continuité de l'accompagnement.

Il a réfuté l'idée du statut de la fonction publique hospitalière, car cela éloignerait du rôle territorial qu'ont à jouer les départements.

Sur le fait que le médico-social reste dans l'ONDAM, le Directeur de cabinet pense que des impasses sont à éviter, entre ne rien faire avec une augmentation des coûts ou penser que tout serait résolu par cette solution !

Pour finir, le Directeur de cabinet nous a sollicités pour une nouvelle rencontre sur l'emploi des seniors et l'intergénérationnel pour avoir un échange d'idées.

Analyse CGT :

- Il n'est pas prévu de nouvelle loi encadrant globalement le grand âge et la couverture de la perte d'autonomie.
Nous allons vers une loi donnant un cadre, une orientation, avec une trajectoire financière, si possible avant la fin du quinquennat qui s'accompagnera de multiples décrets d'applications (appelé chantier législatif par le Directeur de cabinet !) écartant tout débat démocratique.
- Même si l'avis du HCAAM a ouvert la porte à un financement du médico-social par l'ONDAM donc l'assurance maladie, le gouvernement reste « arcbouté » sur la branche autonomie gérée par la CNSA et financée par l'impôt.
Il semble quand même gêné par les recommandations de la CNSA pour augmenter la part de CSG de 2,8 points en 2024.
- Le gouvernement veut préconiser le maintien à domicile au détriment des EHPAD qui coûtent trop cher à ses yeux.
De ce fait, il veut donner plus d'importance et de prérogatives aux départements sur le maintien à domicile notamment.
Cette orientation va à l'encontre d'un grand service public de l'autonomie que nous préconisons et amplifierait les différences de prise en compte de l'autonomie d'un territoire à l'autre.
- Le Directeur de cabinet a reconnu une bonne connaissance du dossier et des enjeux qu'il sous-entend de notre part.
La mobilisation des retraités au travers des différentes actions que nous avons menées unitairement ébranle un peu la volonté du gouvernement de sortir la prise en compte de la perte d'autonomie du champ de la solidarité nationale.

Si nous voulons gagner la prise en compte du droit à l'autonomie par la branche maladie de la Sécu et donc remettre en cause la branche autonomie gérée par la CNSA, l'obtention de 200 000 emplois dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile dans le cadre d'un grand service public de l'autonomie, nous devons monter d'un cran dans nos mobilisations unitaires retraités et surtout gagner une prise en compte globale des enjeux au niveau confédéral dans le cadre d'une reconquête de la Sécurité sociale intégrale.



Monsieur Laurent VACHEY, Inspecteur General des Finances

Nous sommes surpris de la lettre de mission que vous a adressée le ministre des solidarités et de la santé, le ministre de l'action et des comptes publics ainsi que le secrétaire d'Etat chargé des personnes handicapées alors que plusieurs rapports ont été produits ces derniers mois sur le sujet du grand âge.

Trois rapports ont été rédigés suite à une lettre de cadrage du premier ministre du 17 septembre 2018 dont celui remis par Dominique LIBAULT, le 28 mars 2019, élaborant 175 propositions à la ministre des solidarités et de la santé pour une politique forte et nouvelle du grand âge en France.

Nous avons pris acte des 150 propositions formulées par Monsieur Dominique Libault, recentrées autour de 10 propositions clés. Nombre d'entre elles soutenues par les organisations syndicales ont été débattues au « Haut Conseil de l'Âge » et reprises dans un rapport remis au Premier Ministre.

Au niveau de la CGT, nous pensons que certaines d'entre elles répondent partiellement à nos revendications, même si nous avons des désaccords pour d'autres telles que l'utilisation de la CRDS au-delà de 2024 ou du fonds de réserve des retraites, en matière de financement. Nous soutenons la préconisation visant à consacrer une augmentation de 35 % de la part des dépenses publiques consacrées à la perte d'autonomie des personnes âgées dans la richesse nationale entre 2018 et

2030 soit 1,6 % du PIB en 2030 contre 1,2 % actuellement.

Nous estimons que ces nouvelles mesures de financement vont dans le bon sens, notamment vis-à-vis de la dernière loi ASV du 28 décembre 2015, même si elles restent nettement insuffisantes pour répondre aux besoins à venir, sachant qu'il faudrait au minimum une augmentation d'un point du PIB d'ici 2030.

Le rapport Libault préconise également d'augmenter de 25 % le taux d'encadrement auprès des personnes âgées en EHPAD d'ici 2024 par rapport à 2015. Cela représenterait une augmentation de 13 équivalents temps plein pour 100 résidents, soit 80 000 professionnels supplémentaires.

Même si nous sommes loin des 200 000 emplois nécessaires aujourd'hui dans ce secteur, ces propositions, si elles étaient mises en œuvre rapidement, donneraient un signe encourageant aux personnels qui le réclament depuis plusieurs mois ainsi qu'aux résidents des EHPAD qui voient leurs conditions d'existence se dégrader continuellement. Par contre, il n'est fait aucune référence dans le rapport à l'instauration d'un service public de l'aide à l'autonomie que ce soit à domicile ou en établissement, qui permettrait de rendre plus attractifs les métiers, avec du personnel formé, mieux rémunéré et mieux considéré et un statut ou une convention collective nationale de haut niveau.

Enfin, le rapport évoque le financement d'un nouveau risque de protection sociale en précisant que la solidarité nationale, à travers une couverture financière spécifique, pourrait jouer un rôle prépondérant et intégrer ce risque de perte d'autonomie dans le champ des lois de financement de la Sécurité sociale.

Cette proposition va dans le sens de notre revendication fondamentale d'intégrer le risque autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale à condition qu'il soit financé par les cotisations.

Nous développons notre proposition dans ce courrier dans le cadre de considérations générales.

Pour la CGT il doit être instauré un droit à l'autonomie « *de la naissance à la mort* ».

C'est entre autres pour cette raison que la CGT revendique la reconnaissance d'un droit à la perte d'autonomie, à côté des autres risques que couvre l'assurance-maladie (maladie, maternité, invalidité décès).

Contrairement aux conceptions dominantes, nous refusons de distinguer dans les risques couverts entre ce qui relève du soin, de la perte d'autonomie, et de l'hébergement. Ces derniers sont une conséquence de ce qui a provoqué la perte d'autonomie, maladie ou accident, ils en sont l'accessoire : par exemple, le besoin d'un fauteuil roulant est une conséquence de l'affection principale.

Par suite, son mode de financement doit être identique : un financement par cotisations sociales, sans qu'il y ait lieu de distinguer ce qui relève de la perte d'autonomie et ce qui relève de la maladie ou de la maternité par exemple.

De plus, les propositions faites dans le cadre de la création d'une 5eme branche consacrent toute l'attention sur la prise en charge de la perte d'autonomie sans tenir compte de toutes les actions de prévention de la perte d'autonomie faites par les caisses de retraite. Pour la CGT ces mesures de prévention sont essentielles afin de retarder les effets du vieillissement et permettre à chacun(e) de rester le plus longtemps à la retraite en bonne santé et à domicile.

Les politiques de prévention de la perte d'autonomie des caisses de retraite organisées en inter régimes et en lien avec l'AGIRC ARCCO sont des points d'appui forts et structurants en territoires

Toutes les actions menées en prévention de la perte de mémoire, des chutes, de la nutrition par exemple retardent les effets de perte d'autonomie et de prise en charge par le soin.

Même si l'importance de l'action sociale des départements n'est pas à négliger au travers du versement de l'APA, il ne faut pas occulter ce qui est fait en matière de prévention par les caisses de sécurité sociale et les groupes de protection sociale.

Si le PLFSS 2021 consacre la création de la 5eme branche que restera-t-il de l'action sociale et des commissions dans les CARSAT et les CPAM ?

Enfin cette cinquième branche laisse entendre que la gouvernance se ferait à l'image du CNSA ce à quoi la CGT est opposée puisqu'il ne s'agit plus d'une gouvernance Sécurité Sociale où les assurés sont présents à travers leurs représentants syndicaux.

1. Considérations Générales

La perte d'autonomie d'un individu est l'état d'une personne qui, du fait de limitations de ses capacités motrices, mentales, psychiques ou sensorielles, rencontre des difficultés ou des obstacles dans sa vie quotidienne qui compromettent son autonomie en l'absence de compensation. La perte d'autonomie est définie comme un état durable de la personne entraînant des incapacités pour réaliser les actes de la vie quotidienne.

La situation de perte d'autonomie d'une personne peut arriver à tout âge. Elle peut être une situation de naissance. Elle peut résulter de maladies et/ou d'accidents, éventuellement en liaison avec la vie professionnelle ; elle peut être liée au grand âge et à une accumulation de dégradations physiques et/ou mentales d'une personne (maladies neurodégénératives notamment). La perte d'autonomie est une conséquence de cette maladie, de cet accident ou du grand âge. Nous demandons la suppression de la discrimination entre les moins de 60 ans et les plus de 60 ans, entre handicap et perte d'autonomie, conformément au traité de l'ONU signé par la France et à la loi du 11 février 2005 dont le décret d'application n'est jamais sorti.

Pour surmonter la perte d'autonomie, les personnes ont besoin d'aides et de compensations. Il peut s'agir d'équipements personnels (prothèses, fauteuil roulant etc), d'aménagements du logement, etc. Le plus souvent, il s'agit d'aides et d'accompagnements de personnes en état de leur apporter aide et appui pour, justement, leur permettre d'accomplir les gestes de la vie quotidienne.

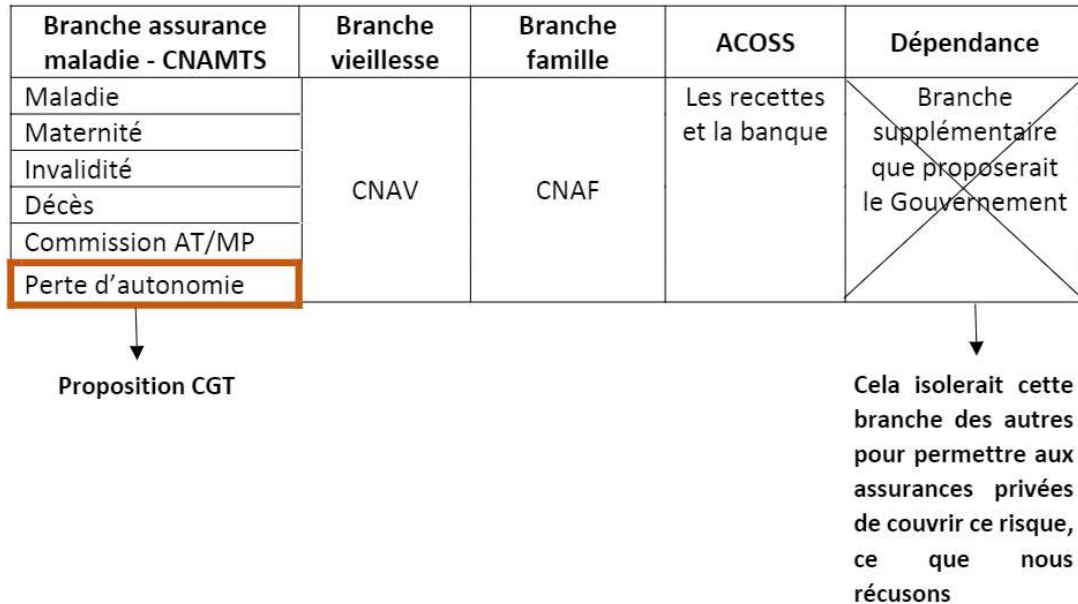
Pour les personnes directement concernées, pour leurs proches et pour leurs familles, la perte d'autonomie est très généralement un drame. Il ne faut pas y ajouter des problèmes financiers qui conduiraient à des situations inégalitaires inadmissibles dans notre société. Il n'est pas tolérable que des personnes ne puissent vivre une vie digne à cause d'un handicap qu'elles ne pourraient compenser faute de moyens financiers.

Nous estimons que la prise en charge de la perte d'autonomie, que ce soit au domicile ou en établissement, doit être du ressort de la solidarité nationale et assurée par la Sécurité sociale en intégrant «le droit à l'autonomie » dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

Nous tenons à préciser que notre demande s'inscrit dans le cadre de l'architecture actuelle de la Sécurité sociale, c'est-à-dire à partir de la branche maladie, tout comme les risques maladie, maternité, invalidité, décès, voire la commission AT/MP, et non par une branche supplémentaire comme semble s'orienter la réflexion du gouvernement via un financement spécifique.

Nous estimons que la perte d'autonomie fait partie des aléas de la vie tout comme la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès ou les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Architecture de la Sécurité sociale



Nous nous inscrivons dans les principes qui ont prévalu lors de la création de la Sécurité sociale, c'est-à-dire la prise en compte des aléas de la vie de la naissance à la mort.

Nous récusons de ce fait l'identification d'une contribution spécifique finançant le risque perte d'autonomie de la même façon que nous l'avons fait vis-à-vis de la CSA (journée de solidarité) ou de la CASA.

Avec une branche dépendance, le financement pourrait être ouvert à des complémentaires, notamment les assurances privées qui n'attendent que ça. D'autre part, au vu des informations à notre disposition, il apparaîtrait que le gouvernement prévoit d'augmenter le financement de la perte d'autonomie en réorientant, à partir de 2024, 2.3 milliards d'euros de CSG depuis la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) vers la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

Ce sont de fausses solutions :

La CGT affirme l'universalité de l'Assurance maladie. Il s'agit de la renforcer et d'y intégrer la réponse aux besoins de la perte d'autonomie.

La perte d'autonomie doit être traitée de manière globale et non ségrégative pour le vieillissement. Elle nécessite une vraie politique publique articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire avec un droit universel de compensation de la perte d'autonomie.

Ce droit à l'autonomie doit être intégré dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

Nous sommes conscients qu'une amélioration et un élargissement des prises en charge par l'assurance maladie impliquent un renforcement de ses recettes.

Pour cela, nous estimons que ceci doit se faire dans le cadre du salaire socialisé à partir des cotisations sociales, préservant l'universalité de la branche de l'assurance maladie, et non par l'impôt, comme

semble s'orienter le gouvernement actuel avec l'augmentation de la CSG au détriment des cotisations maladie.

La CGT pose le principe d'un financement solidaire intégral à 100% de la Sécurité sociale, permettant de couvrir tous les aléas de la vie.

Dans ce sens, elle fait des propositions cohérentes et solidaires.

La question de l'autonomie doit, pour la CGT, s'inscrire dans une politique globale de reconquête de la Sécurité sociale renforcée, intégrale et universelle.

Elle doit être assise sur ses principes fondateurs, permettant à chaque personne de «faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort».

D'autre part, au-delà des cotisations sociales, nous pourrions largement couvrir les 10 milliards d'euros nécessaires à la prise en charge de la perte d'autonomie si le gouvernement remettait en cause les différentes exonérations de cotisations sociales (66 milliards d'euros prévus en 2020) ou les paradis fiscaux existants. Toutes ces mesures devraient permettre une prise en charge à 100% de la perte d'autonomie dans le cadre de dispositifs publics.

Notre réflexion s'engage également dans le cadre d'un payeur unique (la Sécurité sociale) et d'un intervenant unique (un service public de la perte d'autonomie), ce qui simplifierait largement le système actuel avec ses conventions tripartites pour les établissements ou sa multitude d'intervenants à domicile avec différents statuts juridiques.

2. Système de prise en charge de la perte d'autonomie /système de soins

Pour l'aide et l'accompagnement aux personnes, quel que soit leur âge, que ce soit à domicile ou en établissement plus ou moins spécialisé selon l'origine ou la nature de la perte d'autonomie, nous préconisons la mise en place d'un vaste service public de l'aide à l'autonomie regroupant et intégrant progressivement une partie de l'existant actuel, avec des personnels à temps plein (pour celles et ceux qui le souhaitent), plus nombreux, mieux formés, plus qualifiés et mieux reconnus socialement. Ce service public de l'aide à l'autonomie serait chargé d'offrir à toutes les personnes, sur la totalité du territoire national, des services de qualité et dans les mêmes conditions. La présence d'un tel service public de l'aide à l'autonomie éviterait que se rencontrent encore des aidants, et surtout des aidantes, épuisés.e.s physiquement et psychologiquement.

Ce service public éviterait des conditions différentes entre personnels à domicile ou dans les EHPAD et se ferait donc avec des personnels sous le même statut, sur le modèle de celui des EHPAD publics. L'ensemble des personnels pourrait dépendre de la fonction publique de la Santé.

3. Ressources humaines et formation des professionnels de santé et du social

Il est indispensable qu'il y ait formation, reconnaissance et rémunération supplémentaire, pour tous les personnels incluant les aides-soignantes et les aides à domicile.

La formation des médecins aux problématiques du grand âge doit être renforcée et il faut remettre la médecine générale au centre de la problématique avec une valorisation pour les médecins généralistes. Cette démarche doit aussi s'inscrire dans une démarche volontariste de formation de spécialistes en gériatrie et gériatrie qui constituent des filières en souffrance aujourd'hui et qui doivent être intégrées dans le tronc commun des formations à venir sous peine de pénurie dans les années à venir.

Nous tenons également à vous faire part de notre analyse concernant le projet de loi relatif au transfert de la dette sociale à la CADES auquel est adossé le projet de création d'une 5^{ème} branche de la Sécurité sociale dédiée à la perte d'autonomie.

Le projet de loi prévoit de transférer 136 Mds€ à la CADES. Ce montant se décompose en 31 Mds€ de déficits antérieurs (dont une partie au titre des régimes agricoles et 2 Mds pour la CNRA) qui restaient portés par l'ACOSS, 92 Mds€ au titre des déficits prévisionnels (52 Mds€ au titre du déficit prévu en 2020, et une provision de 40 Mds€ au titre des déficits ultérieurs (que le gouvernement est incapable d'estimer à ce jour) et 10 Mds€ de dette des hôpitaux (soit 1/3 de la dette hospitalière que le Gouvernement s'était engagé à reprendre + 3 Mds€ d'intérêts).

Pour amortir cette dette, la date d'échéance de la CADES est reportée de 9 ans (de 2024 à 2033), et ses recettes sont prorogées (à l'exception d'une fraction de la CSG attribuée à la future branche perte d'autonomie) : à partir de 2024, la CADES ne percevrait plus que 0,45 point de CSG au lieu de 0,60% actuellement, cette somme de 2,3 Mds€ actuellement affectée à la CADES étant attribuée à la 5^{ème} branche dédiée à la perte d'autonomie.

Le coût de la crise sanitaire est exclusivement à la charge des salariés et des retraités.

Dans la pratique, cette opération aboutit à mettre à la charge de la Sécurité sociale l'essentiel du coût de la crise sanitaire.

Or, comme le souligne le Haut Conseil du Financement de la Protection sociale (HCFPS), le statut de cette dette d'Etat et celui de la dette sociale sont très différents. La dette de l'Etat correspond à des investissements, alors que celle de la Sécurité sociale correspond à des dépenses de fonctionnement. Cette dette qui résulte d'une crise sanitaire totalement inédite, par manque d'investissements de l'Etat, n'a donc pas été supportée par la Sécurité sociale.

Le déficit supporté par l'ACOSS repose à hauteur de 44 Mds€ environ sur la baisse des recettes, et de 8 Mds€ sur l'augmentation des charges de l'assurance-maladie liées au Covid.

Cette charge, qui conduit à un déficit estimé à 52Mds€ est mis à la charge de la Sécurité sociale et sera financé par un endettement qui sera financé pour l'essentiel par la CSG et la CRDS, à hauteur de 17 Mds€ par an, et pour le complément par un prélèvement sur le fonds de réserve des retraites.

Ce sont donc les salariés et les retraités et eux seuls qui financeront le remboursement de la dette (rappelons que la CSG repose à 70% sur les revenus d'activité et à 18% sur les pensions de retraite).

Les entreprises, c'est-à-dire les revenus du capital, en seront totalement exemptées (sauf pour la part de 10% de la CSG qui fait partie de l'épargne des ménages à travers leurs SICAV, leur assurance-vie ou leurs PEA, ce qui ne représente qu'une petite partie des revenus du capital).

Il est totalement illégitime de faire supporter à la Sécurité sociale, le coût de cette crise sanitaire, qui résulte pour une bonne part des choix politiques qui ont conduit à affaiblir notre système sanitaire, en conduisant notamment à des suppressions massives de lits que nous avons dénoncées depuis des années.

Cette dette doit être identifiée et individualisée, et doit faire l'objet de dispositifs d'amortissements spécifiques dans lesquels la responsabilité principale incombe à l'Etat, au remboursement desquels le capital doit prendre une part importante.

Il est donc hors de question que ce soit la Sécurité sociale qui porte son endettement pour le faire subir ensuite aux salariés et retraités, par des plans de rigueur et une diminution des prestations servies.

Pour revenir sur le plan en faveur du grand âge qui s'insère dans une ambition plus générale de l'accompagnement de la perte d'autonomie, du vivre ensemble et d'une société de choix qui ne laisse pas de côté ses anciens et ses personnes en situation de handicap, nous attendons toujours une réponse globale et coordonnée du gouvernement comme l'avait promis le Président de la République, notamment devant le congrès de la Mutualité Française le 13 juin 2018 à Montpellier où il finissait son propos en affirmant que l'année 2019 serait consacrée à ce travail.

La crise sanitaire récente que nous venons de vivre, notamment au sujet des difficultés rencontrées dans les EHPAD, nécessite une réponse globale prenant en compte l'ensemble des problématiques liées à la perte d'autonomie et au handicap.

4. Plus de cohérence nationale nécessaire

Le constat est fait d'une diversité des politiques des départements qui pourrait être résolue par une règle nationale et des financements suffisants pour répondre aux besoins des personnes concernées et de la progression de leurs effectifs.

Nous proposons de revenir sur la séparation entre les GIR 5 et 6 pris en compte par l'action sociale des caisses de retraite et les GIR 1 et 4 pris en compte au niveau des départements.

Nous préconisons que l'ensemble des GIR 1 à 6 soit pris en compte par la Sécurité sociale au niveau de la branche maladie. Dans le cadre de cette cohérence nationale, il serait nécessaire d'ajouter des critères sociaux et géographiques dans l'élaboration de la grille tenant compte de l'environnement social dans lequel vit la personne en perte d'autonomie, la zone territoriale qui peut être rurale ou urbaine, et le niveau des services publics dont elle dispose.

5. Les EHPAD

Il faudrait envisager la création de plusieurs centaines de milliers de places à l'horizon 2030. Le CREDOC a évalué précisément les besoins d'ici 2040, c'est-à-dire 542 000 places d'où l'absolue nécessité de construire des EHPAD publics au-delà de la rénovation de ceux vétustes envisagés par le rapport LIBAULT.

Les EHPAD à construire doivent être de taille humaine, couvrir l'ensemble du territoire afin que la proximité de l'ancien lieu de vie soit assurée pour les résident.e.s. Il faut veiller aussi à leur insertion dans la vie de la cité.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur général, nos salutations distinguées.

22 juillet 2020